CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25216** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2027**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2000

Raison sociale : FOULON

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 19/03/2020

Capital : 10 000

11 RUE DE LA BETHUNE
ZONE ARTISANALE
76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 433069135

Siret : 433 069 135 00021

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 1310040/W-1

Assurance Responsabilité Travaux :
AREAS 11300343G

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 11300343G

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 02 35 93 05 02 **Fax :**

Portable : 06 88 15 34 83

Responsabilité légale :
DELESTRE ERIC PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@entreprise-foulon.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 275 461 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3421	Imperméabilité des façades (Technicité courante)	4	01/07/2025
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	12/09/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 10:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.